

Émission 1183 - Aggée 2:7 - 2:12

Chapitre 2

Verset 7 b

Une belle voiture, une belle maison, voilà ce que la plupart des gens recherchent parce que nous sommes sensibles à ce qui frappe les regards, facilement impressionnés par le tape-à-l'œil même si ce n'est que de la pacotille. Au juge Samuel qui croyait voir en un beau jeune homme le prochain roi d'Israël, l'Éternel a dit :

Ne te laisse pas impressionner par son apparence physique et sa taille imposante, car ce n'est pas lui que j'ai choisi. Je ne juge pas de la même manière que les hommes. L'homme ne voit que ce qui frappe les yeux, mais l'Éternel regarde au cœur (1Samuel 16.7).

Pour Dieu, la coquille n'a pas grande valeur, c'est ce qui est à l'intérieur qui compte. Pareillement, un bâtiment qui de l'extérieur ne paie pas de mine peut contenir des meubles de style et des peintures de maître d'un grand prix.

Je continue à lire dans le second chapitre du livre d'Aggée.

Quant à ce Temple, je le remplirai de gloire (Exode 40.34-35), voilà ce que déclare le Seigneur des armées célestes (Aggée 2.7 b).

Le prophète désigne l'humble bâtisse qui était en train d'être construite, mais en évoquant la gloire qui la remplira, il fait allusion au futur bien sûr, mais également au passé car tous les colons avaient présent à l'esprit le Temple de Salomon. Un texte dit qu'au moment de sa consécration, *lorsque Salomon eut terminé sa prière, le feu tomba du ciel et consuma l'holocauste ainsi que les sacrifices, et la gloire de l'Éternel remplit le Temple* (2Chroniques 7.1). Il faut aussi savoir que selon la perspective divine, même s'il y a eu plusieurs temples plus ou moins somptueux et qu'il y en aura encore un autre pendant le règne du Christ sur terre, Dieu ne les voit pas séparément mais les considère globalement comme un seul et même Temple qui est sa maison sur terre.

Le Temple construit par Zorobabel, et que les Israélites trouvaient minable, fut considérablement embelli par ce vieux renard d'Hérode le Grand. Cependant, ce n'est pas cette ornementation de façade (Marc 13.1) qui a fait sa gloire mais le Fils unique du Père, quand Jésus, qui est la manifestation de la présence divine, y a pénétré en personne. C'est lui qui a par sa présence accompli une première fois la prophétie d'Aggée. Dans son Évangile, Luc raconte l'épisode qui mit en scène le vieux Siméon. Il écrit :

Il vivait dans l'attente du salut d'Israël, et le Saint-Esprit reposait sur lui. L'Esprit Saint lui avait révélé qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu le Messie, l'Envoyé du Seigneur. Poussé par l'Esprit, il vint au Temple. Quand les parents de Jésus apportèrent le petit enfant pour accomplir les rites qu'ordonnait la Loi, Siméon le prit dans ses bras et loua Dieu en disant : Maintenant, Seigneur, tu laisses ton serviteur s'en aller en paix : tu as tenu ta promesse ; car mes yeux ont vu

le Sauveur qui vient de toi, et que tu as suscité en faveur de tous les peuples : il est la lumière pour éclairer les nations, il sera la gloire d'Israël ton peuple (Luc 2.25-32).

Le second accomplissement de la prophétie d'Aggée aura lieu à la fin des temps quant à Jérusalem, le Temple du millénium sera rempli de la gloire de Dieu par Jésus qui règnera en tant que Roi des rois et Seigneur des seigneurs (Matthieu 24.30).

Verset 8

Je continue le texte d'Aggée.

C'est à moi qu'appartient tout l'argent et tout l'or. Voilà ce que déclare le Seigneur des armées célestes (Aggée 2.8).

Ces paroles ont pour but de reconforter la petite colonie juive qui à cause de sa pauvreté était découragée et n'avait rien à offrir à l'Éternel. Mais c'est oublier que tout ce qui existe appartient au Créateur qui en dispose comme il veut. Or, par l'intermédiaire de plusieurs prophètes, il a promis qu'un jour, toutes les nations afflueront à Jérusalem pour y apporter leurs richesses (Ésaïe 60.5-7, 11 ; comparez Zacharie 14.14 ; Apocalypse 21.24, 26). Que les colons n'aient donc pas honte de leur état car tout l'argent et l'or du monde seront un jour la propriété du peuple de Dieu. Aussi misérables qu'ils puissent être, l'Éternel saura procurer aux Israélites les moyens de mener à bien la construction du Temple.

Verset 9 a

Je continue le texte.

La gloire de ce nouveau Temple surpassera beaucoup la gloire de l'ancien (Aggée 2.9 a).

Par cette affirmation, Dieu répond à la plainte de ceux qui avaient connu le *Temple dans son ancienne gloire* et qui ont dit :

Et à présent, comment le voyez-vous ? N'est-il pas comme rien aujourd'hui à vos yeux ? (Aggée 2.3).

Pourtant, le bâtiment minable que les colons étaient en train de construire aura une gloire bien supérieure à celui de Salomon parce que le Messie a pénétré dans le Temple d'Hérode qui était une amélioration de celui de Zorobabel. Jésus lui-même a fait remarquer qu'il était supérieur à une construction en pierres quand il a dit :

Il y a ici plus que le Temple (Matthieu 12.6).

Démolissez ce Temple, et en trois jours, je le relèverai (Jean 2.19).

En bâtissant ce nouveau temple, les colons contribuent à l'avancement du plan de Dieu qui veut manifester sa présence glorieuse en un endroit précis de la planète qui est Jérusalem. C'est là que

fut bâti le Temple de Salomon et c'est là que sera édifié le Temple du millénium. Le travail des colons était donc bien plus que la simple construction d'un édifice, c'était aussi une œuvre spirituelle qui culminera dans le Temple du Millénium.

Verset 9 b

Je continue le texte.

(La gloire de ce nouveau Temple surpassera beaucoup la gloire de l'ancien) et je ferai régner la paix en ce lieu-ci. C'est l'Éternel qui le déclare, le Seigneur des armées célestes » (Aggée 2.9 b).

La paix était la dernière requête d'une prière qu'on appelle « la bénédiction d'Aaron » et qui était régulièrement prononcée par les prêtres sur le peuple d'Israël. Je la lis :

Que l'Éternel te bénisse et te protège ! Que l'Éternel te regarde avec Bonté ! et qu'il te fasse grâce ! Que l'Éternel veille sur toi et t'accorde la paix ! (Nombres 6.24-26).

La paix qui régnera pendant le Millénium sera d'abord la réconciliation de l'homme avec Dieu, et aura pour conséquence la paix entre les hommes sur toute la terre. Plusieurs prophètes avaient déjà prédit que la paix serait réalisée grâce à la présence du Messie. Je lis ces passages :

Pour nous un enfant est né, un fils nous est donné. Et il exercera l'autorité royale ; il sera appelé Merveilleux Conseiller, Dieu fort, Père à jamais et Prince de la Paix (Ésaïe 9.5).

Et nous lui devons notre paix (Michée 5.4).

On n'entendra plus parler de violence dans ton pays, de dévastation et de destruction dans tes frontières, et tu appelleras tes murailles : Salut, et tes portes : Louange (Ésaïe 60.18).

Je ferai disparaître du pays d'Éphraïm tous les chariots de guerre et, de Jérusalem, les chevaux de combat ; l'arc qui sert pour la guerre sera brisé. Ce roi établira la paix parmi les peuples, sa domination s'étendra d'une mer jusqu'à l'autre, et depuis le grand fleuve jusqu'aux confins du monde (Zacharie 9.10).

Cependant, il existe une paix plus profonde que l'absence de conflit, c'est celle de l'âme et de la conscience que seul Jésus, le Prince de la paix, peut donner à celui qui place sa confiance en lui. Le premier Temple fut construit par Salomon dont le nom signifie *pacifique*. Le second, celui de Zorobabel embelli par Hérode, a été glorifié par la présence de Jésus qui est le *porteur de paix*.

À la fin du verset 9, après : *C'est l'Éternel qui le déclare, le Seigneur des armées célestes*, l'ancienne version grecque (la Septante) ajoute : *Que la paix de l'âme soit la possession de chacun de ceux qui construisent, qui édifient ce sanctuaire !* Cette addition qui n'est pas dans le texte hébreu traditionnel provient sans aucun doute de la plume d'un scribe un peu trop zélé. Pourtant, les auteurs du Nouveau Testament citaient l'ancienne version grecque souvent et de mémoire.

La paix universelle que l'ONU essaie en vain d'établir sur terre sera réalisée quand Jésus reviendra ; c'est lui qui fera régner la paix. Par ces paroles, Aggée voulait encourager les colons juifs en leur montrant que l'objectif ultime du temple qu'ils construisaient serait le trône du Messie, le Prince de la paix.

Tout comme ces colons abattus, les croyants ont besoin de regarder au-delà de leurs circonstances présentes qui peuvent parfois être fort déprimantes, et de les considérer à la lumière de l'éternité et du plan de Dieu pour chacun d'eux.

Tout le monde, du moins ceux qui essaient d'accomplir quelque chose dans la vie devront faire face au découragement. Je pense à cette histoire que j'ai lue et qui s'est déroulée à la fin du 19^e siècle. Un jour, un pasteur écossais décida de donner sa démission parce que, a-t-il dit : *personne ne s'est converti au Seigneur cette année sauf Bobbie Moffat*. Peut-être, mais ce garçon devint missionnaire et c'est lui qui ouvrit l'Afrique du Sud à la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Homme à tout faire, constructeur, charpentier, forgeron, jardinier, fermier et précepteur, il voyagea énormément et fit de nombreux disciples y compris des chefs de tribus. Toutes ses pérégrinations furent enregistrées à la Royal Geographical Society et en 1842 il publia un livre qui s'appelle *Travaux missionnaires et scènes d'Afrique du Sud* (Missionary Labours and Scenes in South Africa). Il traduisit également en entier la Bible et le Voyage du pèlerin en langue tswana. Si seulement ce pauvre pasteur écossais avait pu voir ce que deviendrait Bobbie Moffat, il aurait découvert que l'année où il s'était senti tellement inutile fut en réalité la plus brillante de sa carrière.

Versets 10-11

Je continue le livre d'Aggée.

La deuxième année du règne de Darius, le vingt-quatrième jour du neuvième mois, l'Éternel adressa la parole au prophète Aggée en ces termes : – Voici ce que déclare le Seigneur des armées célestes : Demande donc aux prêtres leurs instructions. Dis-leur (Aggée 2.10-11).

Il s'agit ici du troisième discours d'Aggée. Nous sommes le 18 décembre 520, trois mois après le début des travaux commencés le 21 septembre (Aggée 1.15). Entre la deuxième (le 17 octobre 520 ; Aggée 2.1) et la troisième intervention d'Aggée, deux mois se sont écoulés et Zacharie a donné son premier discours prophétique (Zacharie 1.2-6).

Aggée se rend auprès des prêtres et leur pose deux questions qui ont trait à la transmission de la pureté et de l'impureté rituelles, des cas de figure qui ne sont pas spécifiés dans la loi de Moïse. On peut se demander comment les Israélites agissaient quand ils étaient confrontés à des questions épineuses ou des situations problématiques. Eh bien, Moïse nous fait le récit d'une affaire où justement, il s'est trouvé englué dans une histoire d'héritage qui ne figurait pas dans la loi. Je lis le passage :

Tselophhad, un descendant de Joseph (par Manassé, Makir, Galaad et Hépher), avait eu cinq filles : (Mahla, Noa, Hogla, Milka et Tirtsa). Elles vinrent se présenter devant Moïse, devant le prêtre Éléazar, devant les princes et toute la communauté à l'entrée de la tente de la Rencontre.

Elles déclarèrent : – Notre père est mort dans le désert, mais il ne faisait pas partie du groupe des partisans de Qoré qui se sont ligüés contre l'Éternel. Il est décédé pour ses propres fautes sans laisser de fils. Faut-il que le nom de notre père disparaisse de sa famille parce qu'il n'a pas laissé de fils ? Donne-nous aussi une propriété comme aux frères de notre père. Moïse porta leur affaire devant l'Éternel. L'Éternel lui dit : – Les filles de Tselophrad ont raison. Tu leur donneras une propriété en patrimoine comme aux frères de leur père et tu leur transmettras le patrimoine foncier de leur père. De plus, tu déclareras aux Israélites : Si un homme meurt sans laisser de fils, vous transmettez son héritage à sa fille. S'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères. S'il n'a pas de frère, l'héritage reviendra à ses oncles paternels ou, à défaut, à son plus proche parent dans sa famille. Ce dernier en deviendra le propriétaire (Nombres 27.1-11).

C'est ainsi que fut résolu le casse-tête qui s'était présenté à Moïse, et de plus, il a donné l'occasion de compléter les lois qui régissaient les transmissions d'héritage. Plus tard, un amendement fut ajouté afin de régler les difficultés qui ne seraient pas spécifiquement traitées par la loi. Je lis le passage :

S'il se présente une affaire de meurtre, de litige, de coups et blessures ou quelque autre affaire qu'il est trop difficile au tribunal local de traiter, vous vous rendrez au lieu que l'Éternel votre Dieu aura choisi et vous irez trouver les prêtres-lévites et le juge qui sera alors en fonction. Vous les consulterez, et ils rendront pour vous leur verdict. Alors vous vous conformerez au verdict qu'ils auront rendu dans le lieu que l'Éternel aura choisi, et vous aurez soin de suivre pleinement leurs instructions. Vous agirez selon les instructions qu'ils vous auront données et selon le verdict qu'ils auront rendu sans vous en écarter ni dans un sens ni dans l'autre (Deutéronome 17.8-11).

L'une des fonctions des préposés au Temple et au culte de l'Éternel était d'instruire les Israélites et donc de répondre à leurs questions. Je lis deux passages :

Les lévites enseignent tout ton droit à Jacob, ta Loi à Israël, ils font monter vers toi le parfum de l'encens et offrent l'holocauste sur ton autel Deutéronome 33.10).

Le prêtre doit s'attacher à enseigner la connaissance, c'est vers lui que l'on vient pour recevoir l'enseignement. Il est le messager du Seigneur des armées célestes (Malachie 2.7 ; comparez Jérémie 18.8).

Verset 12

Je continue le texte d'Aggée avec les deux questions.

(Demande donc aux prêtres leurs instructions. Dis-leur :) « Si un homme porte dans le pan de son vêtement de la viande sainte et que ce pan de vêtement entre en contact avec du pain, avec un mets cuit, avec du vin, de l'huile ou quelque autre aliment, l'aliment touché sera-t-il consacré ? » – Non, répondirent les prêtres (Aggée 2.12).

La viande sainte provenait d'un animal qui avait été sacrifié à l'Éternel. Elle ne pouvait être mangée que par les prêtres et les Israélites rituellement purs et dans des conditions draconiennes et menaçantes. Je lis deux passages :

Le prêtre qui officie pour ce sacrifice la mangera ; il le fera dans un lieu saint, dans le parvis de la tente de la Rencontre (Lévitique 6.19).

La viande du sacrifice de communion, offert par reconnaissance, sera mangée le jour où on l'offre. On n'en laissera rien jusqu'au lendemain matin. Si le sacrifice de communion est offert pour accomplir un vœu ou comme don volontaire, une partie de la viande de la victime sera mangée le jour où on l'offre, mais le reste pourra être mangé le lendemain. Ce qui restera de la viande du sacrifice le surlendemain sera brûlé. Mais si l'on en mange le surlendemain, celui qui a offert le sacrifice ne sera pas agréé, son sacrifice ne compte pas. Car cette viande est devenue impure, et celui qui en mange se rend coupable d'une faute. Si la viande est entrée en contact avec une personne ou un objet rituellement impur, on ne la mangera pas : il faudra la brûler. Toute personne rituellement pure pourra manger de la viande du sacrifice de communion, mais si quelqu'un mange de la viande du sacrifice de communion qui appartient à l'Éternel, alors qu'il se trouve en état d'impureté rituelle, il sera retranché de son peuple (Lévitique 7.15-20 ; comparez Lévitique 10.13 ; Nombres 6.20).

Je sais bien que c'est compliqué et barbant, mais si j'ai lu ces directives, c'est pour rappeler qu'on ne plaisante pas avec les lois de Dieu. Dans sa grâce, il veut bien m'accepter comme je suis mais à condition que je me plie à ses exigences ; c'est à prendre où à laisser.

La situation est donc la suivante : un animal a été offert en sacrifice à l'Éternel. Un prêtre transporte la viande dans le pan de sa robe qui est elle-même sanctifiée car un passage dit :

Tout ce qui en touchera la chair (sainte) se trouvera consacré (Lévitique 6.20 ; JER).

Aggée pose sa première question qui est : *Si le vêtement ayant acquis la sainteté rituelle entre en contact avec un aliment quelconque, ce dernier devient-il lui aussi consacré ?* La réponse est non. La sainteté ne se communique pas par le toucher, par l'imposition des mains, par l'hérédité ou par n'importe quel autre moyen. Une cérémonie pieuse, aussi solennelle soit-elle, ne peut pas purifier un pécheur. Je peux me baigner dans de l'eau bénite, ça ne me donnera pas un iota de sainteté. Passer par les eaux du baptême est important à plus d'un titre, mais même si je suis baptisé par immersion jusqu'à me noyer, ce n'est pas ce qui effacera la moindre de mes fautes.

Toutes les religions enseignent à leurs adeptes que s'ils se soumettent aux petites cérémonies ordonnées par le guru de service, ils seront en odeur de sainteté à l'égard de la divinité concernée. Mais c'est une vaste blague, une immense farce, un faux-semblant qui donne une fausse bonne conscience mais qui n'a jamais purifié un cœur. Aucun rite ne correspond aux exigences du Dieu unique et vrai qui fait dire à l'un de ses prophètes :

Quand tu te laverai avec de la potasse et que tu emploierais des quantités de soude, la tache de ta faute resterait devant moi (Jérémie 2.22).

